

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt cinq
En exercice : 15 le 23 juin à 20 heures 30
Présents : 12 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 18 juin 2025 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. **DELSOL** Yannick, **GENRE** Pierre, **IMART** Thierry, **LASFARGUES** William, **PIGASSE** Thomas, **STURMEL** Philippe
Mmes : **AFONSO** Djemilla, **CASANOVA** Céline, **DUCROS** Lucie, **POUPOT** Mary, **SEMENE** Marie-Ange

Secrétaire : **POUPOT** Mary
Absents excusés : **MARCHOU** Marie procuration à **AFONSO** Djemilla
PLACHOT Geneviève procuration à **ANDRÉ** Christian
Absent non excusé : **COULON** Florian pas de procuration

- **Objet : Création d'un poste non-permanent d'agent technique polyvalent - 18h30 hebdomadaires.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-I.1° ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'organisation de la cantine, l'entretien des locaux et la surveillance des enfants.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal décide

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité allant du 05/07/2025 au 05/07/2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique territorial à 18h30 hebdomadaires.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut de l'échelon 1 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 23 juin 2025

Et de la réception en Préfecture

Le Maire,

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant :

<http://www.telerecours.fr>.